

taxes les plus ennuyeuses qui puissent être imposées, et ce genre de marchandises suscite quelques difficultés. Une bouteille se vend 5c. Si l'on relève la taxe, il est impossible de produire ce breuvage pour le vendre à 5c. la bouteille, et le prix saute ordinairement à 10c. Je me rappelle la difficulté que nous avons déjà eue de ce côté. Si cette taxe ne rapporte pas un revenu passablement élevé, ce n'est pas la peine de l'imposer et de l'appliquer. Je laisse la chose au jugement du ministre.

On s'attend à ce que ces augmentations de taxes rapportent, d'ici à la fin de l'année financière, une somme de 21 millions de dollars, et je crois comprendre que l'augmentation totale de revenus prévue pour une année complète à l'avenir, par suite de toutes ces augmentations de taxes, y compris celles de l'impôt sur le revenu, sera de 62 millions.

L'hon. M. ILSLEY: C'est exact, à moins que les affaires n'augmentent.

L'hon. M. STEVENS: Franchement, je ne crois pas que cette augmentation soit exorbitante. Je pense que cette augmentation est au moins dans l'ordre.

Il y a une chose que je veux dire au ministre. Je suis très heureux qu'il n'ait pas relevé la taxe de vente. Au cas où il serait tenté de le faire d'ici à la prochaine session, je vais lui dire pourquoi je fais cette déclaration. La taxe de vente est inéquitable pour certains genres d'affaires. Je veux citer un exemple. Prenons le cas d'une industrie qui a tous les deux mois un chiffre d'affaires égal à son capital. Elle fournit donc, à la fin de l'année, une taxe égale à 48 p. 100 de son capital. Une industrie d'une autre catégorie a un chiffre d'affaires égal à son capital mais seulement une fois l'an. Il est certain que la taxe frappe l'une plus que l'autre. Je pense que le ministre a en partie reconnu ce principe quand il a proposé la taxe sur les surplus de bénéfices; je crois que le choix donné dans ce cas repose sur ce principe.

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

L'hon. M. STEVENS: Je crois sincèrement que l'on devrait remettre à l'étude tout le système de la taxe de vente. Je ne suis autorisé ni par mon chef ni par mes collègues à parler comme je vais le faire; je ne fais qu'exposer une idée personnelle. Il y a plusieurs années que j'étudie avec soin la question de la taxe de vente, et j'ai parfois essayé de trouver quelque chose de satisfaisant pour la remplacer, car c'est une taxe qui rapporte beaucoup. Je pense qu'elle rapporte présentement de 120 à 130 millions de dollars par année.

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

L'hon. M. STEVENS: C'est donc une taxe précieuse qu'on ne saurait mettre de côté sans

[L'hon. M. Stevens.]

la remplacer par une autre. Admettant qu'elle est inéquitable, comme doivent l'admettre, je crois, tous ceux qui ont étudié la situation, je pense qu'une taxe sur le chiffre d'affaires proprement dit, disons de 2 p. 100 en temps de guerre et de 1 p. 100 en temps de paix, serait plus équitable et moins lourde, produirait plus de revenus et ne nuirait pas aux affaires. Je me rends compte de ce qu'on dit de la superposition des impôts, mais nous l'avons, cette superposition, dans la taxe de vente. J'ai fait le calcul au crayon à plusieurs reprises, et j'y ai donné la plus grande attention. Je suis d'avis qu'une superposition qui ne porterait que sur un faible impôt, de 1 p. 100 disons, donnerait des résultats à peu près négligeables, mais qu'elle représenterait des sommes considérables, s'il s'agissait d'un impôt de 8 p. 100, par exemple. Mais voici le point: l'industrie, à la base de l'activité productrice, souffre de la taxe de vente; au contraire, une taxe sur le chiffre d'affaires distribuée sur plusieurs bourses et peu onéreuse pour chacune, éviterait bien des faillites, comme cela est parfois arrivé sous le régime de la taxe de vente. Je connais des industries que la taxe de vente a fait faillir au cours des années difficiles que nous venons de traverser. Une taxe de 1 ou 2 p. 100 ne saurait nuire extrêmement à une industrie ou une entreprise. D'aucuns diront que les frais de perception seraient excessifs, mais ils font erreur. Il serait facile d'utiliser l'organisme actuel de perception de la taxe de vente de même que d'autres moyens de perception. De plus, il faut tenir compte de ceux qui chercheraient à éluder cette taxe, les petits commerçants dont les affaires se font au comptant. S'il y en avait qui y réussissaient, les pertes de revenus ne seraient guère considérables; ensuite, si les peines étaient sévères l'on pourrait, les violateurs étant peu difficiles à trouver puisqu'il suffirait de retracer les factures jusqu'à leurs sources, en punir quelques-uns à titre d'exemples et les infractions deviendraient très peu nombreuses. En outre, les avantages seraient disproportionnés aux risques.

C'est une simple suggestion de ma part, vu la gravité de l'heure et le besoin de revenus. Je crois que dans les circonstances présentes,—je n'exprime que mon opinion, et il se peut que j'empiète sur le domaine de certains de mes collègues, puisque je n'ai pas étudié le problème avec eux—nous pourrions bien faire de tels essais, même si les risques devaient nous paraître excessifs en temps normal. Il pourrait y avoir des répercussions politiques, j'en conviens, qui militeraient à l'effet du contraire, et cette considération s'applique aux régimes du passé comme au Gouvernement actuel, mais même avec ces inconvénients la proposition en vaut la peine.